



Intégrer les **ZONES HUMIDES** dans vos **DOCUMENTS D'URBANISMES**

LE SCoT

- **Rapport de présentation** : diagnostic environnemental, données sur les zones humides
- **Plan d'Aménagement et de Développement Durable** : orientations générales pour la préservation des zones humides et trames vertes et bleues
- **Documents d'Orientations et d'Objectifs** : orientations en compatibilité avec les objectifs de protections des zones humides du SDAGE et SAGE

LE PLAN LOCAL

- **Rapport de présentation** : diagnostic environnemental, inventaires des zones humides
- **Plan d'Aménagement et de Développement Durable** : orientations générales et cartographies
- **Prise en compte des zones humides dans le règlement (Orientations d'Aménagement et de Programation) et zonage spécifique** : Azh, Nzh ou NS

LA CARTE COMMUNALE

- Les zones humides sont à classer en zone non constructible.

Plus qu'un défi, UN ENJEU ÉCONOMIQUE

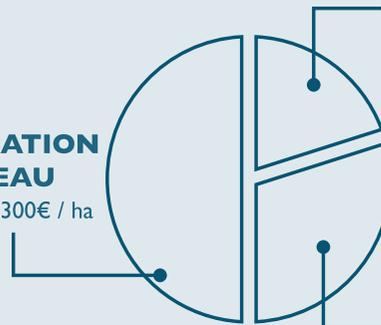
Les économies générées par les zones humides

ÉPURATION DE L'EAU

15 à 11 300€ / ha

SOUTIEN DES DÉBITS D'ÉTIAGE
45 à 150€ / ha

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS
37 à 617€ / ha



Source : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

L'utilité et la valeur

DES ZONES HUMIDES

en font une

PRIORITÉ DE PRÉSERVATION

affichée à **TOUS LES NIVEAUX**



International
Ramsar



Directive
Cadre sur l'Eau

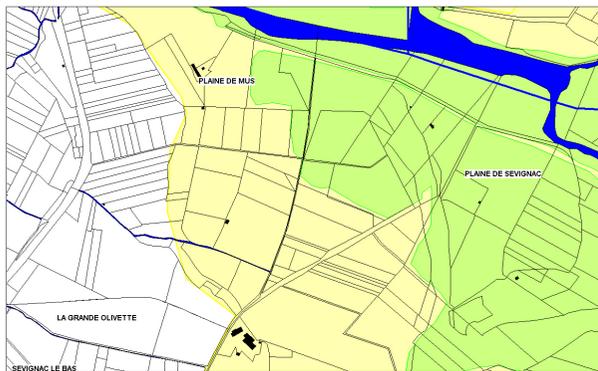


SAGE
— Orb & Libron —

SDAGE*, SAGE*

Caractérisation et délimitation
des zones humides au sens de
l'arrêté ministériel du 24 juin 2008

Le SMVOL réalise des **inventaires de zones humides** et de leur **espace de fonctionnalité** sur les vallées de l'Orb et du Libron.



Extrait de l'inventaire cartographique des zones humides : les Gravières de Savignac sur la vallée de l'Orb (réf. 34smvol0034).

* SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
* SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

LES ZONES HUMIDES

DES VALLÉES DE L'ORB ET DU LIBRON



LES ZONES HUMIDES

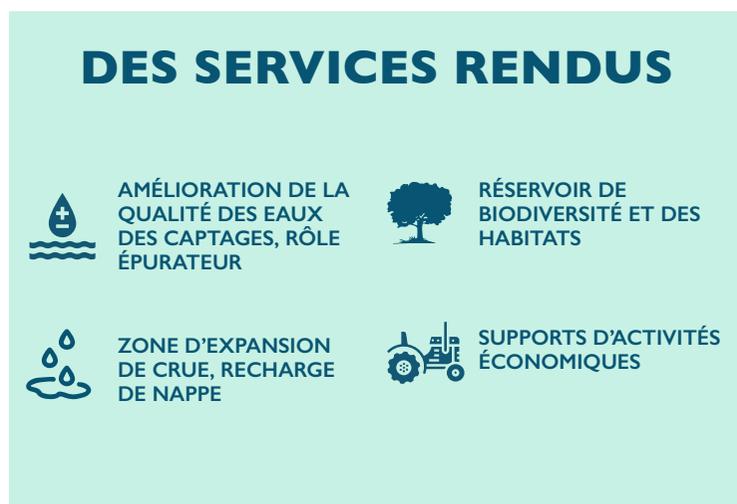
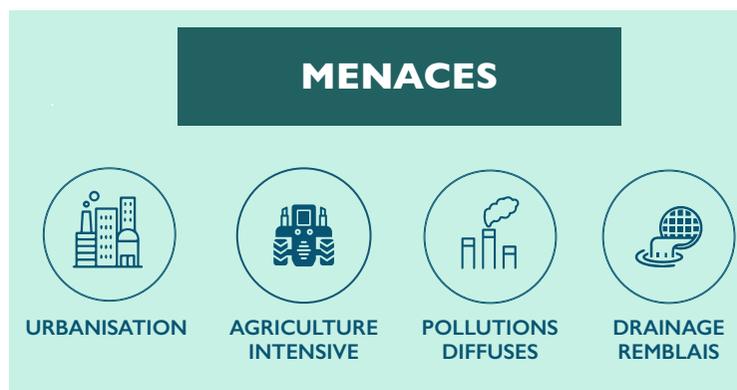
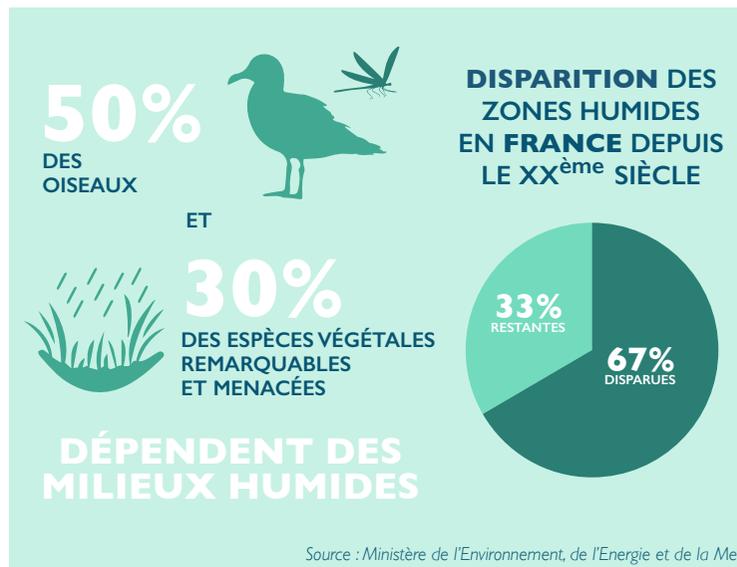
Qu'est ce que c'est ?

Une zone humide existe de par la présence d'eau dans le sol de manière **temporaire ou permanente**. La caractérisation d'une telle zone est établie grâce à **des critères botaniques** (liés aux plantes) ou **pédologiques** (liés au sol). Les zones humides ne sont pas toutes identiques et présentent des faciès parfois très différents : il peut s'agir de **ripisylves** (végétation rivulaire d'un cours d'eau), de **prairies** humides, de petites **mares** ou encore de vastes **lagunes** côtières.

De taille variable, parfois exploitées, la plupart du temps **inondées ou gorgées d'eau douce**, saumâtre ou salée, les zones humides peuvent être **côtières** (estuaires, baies, marais, vasières, prés-salés...), liées aux **eaux courantes** (forêts alluviales, plaines et prairies humides...) ou encore liées aux **eaux stagnantes** (tourbières, marais, bordures de lacs). La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. (Article L211-1 du code de l'Environnement).



Photo : Haute vallée de l'Orb - SMVOL A.G.



COMMENT SAVOIR SI UNE ZONE HUMIDE EST SUR MA COMMUNE ?

- SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE
- SAGE ORB ET LIBRON
- DREAL OCCITANIE

Pour plus d'informations sur les inventaires, les modes de gestion ou pour toute autre demande relative aux zones humides, vous pouvez contacter le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron :

☎ **04.67.36.45.99**

✉ **contact@vallees-orb-libron.fr**

